

Remarque : Publié originalement en anglais dans [Tax credits and deductions Canadians can claim to get bigger returns this year \(blogto.com\)](#)

## **Crédits d'impôt et déductions que les Canadiens peuvent réclamer pour obtenir un plus gros remboursement cette année.**

La saison fiscale approche, ce qui signifie que vous devez commencer à rassembler vos documents et à déterminer les déductions fiscales et les crédits d'impôt que vous pouvez réclamer.

L'année écoulée a certainement été difficile pour les Canadiens, la montée en flèche des coûts et de l'inflation pesant lourdement dans [les pensées et les poches](#) des gens dans tout le pays.

Donc, si vous cherchez à obtenir un remboursement d'impôt plus important, vous devrez réduire votre revenu imposable et diminuer les impôts que vous devez au gouvernement autant que possible.

Pour vous aider à y parvenir, Daily Hive s'est entretenu avec Yannick Lemay, spécialiste de la formation fiscale chez H&R Block, au sujet des crédits d'impôt et des déductions que vous pouvez demander pour l'année d'imposition 2023.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est utile de connaître la différence entre un crédit d'impôt et une déduction.

En termes simples, les déductions réduisent la part de votre revenu qui est imposable, tandis que les crédits réduisent l'impôt que vous devez payer.

« Il y a plus de 400 crédits et déductions disponibles pour les Canadiens », a fait remarquer M. Lemay.

Il encourage également les Canadiens à commencer à penser à préparer leurs déclarations de revenus le plus tôt possible. « Il n'est pas trop tôt, vous pouvez prendre de l'avance et préparer vos documents », a-t-il ajouté.

Pour vous aider à passer à travers la saison fiscale de cette année, voici quelques-uns des éléments les plus courants à garder à l'esprit.

Et n'oubliez pas que le 30 avril 2024 est le dernier jour pour produire vos déclarations de revenus sans pénalités!

## **Cotisations REER**

Lorsque vous déduisez vos cotisations à un REER, votre revenu net est réduit et vous êtes imposé sur moins d'argent.

Vous n'êtes pas certain de votre maximum déductible au titre des REER? Vous pouvez le découvrir [ici](#). Vous pouvez calculer vos économies d'impôt sur les REER pour 2023 à l'aide de cet [outil](#). Le 29 février 2024 est le dernier jour pour cotiser à un REER pour l'année d'imposition 2023.

Pour en savoir plus sur les cotisations REER, [cliquez ici](#).

## Déduction des frais de déménagement

Si vous avez déménagé à plus de 40 km pour un nouvel emploi ou une nouvelle école, vous pourriez avoir droit à des [frais de déménagement](#) si vous avez déménagé pour travailler ou pour gérer une entreprise dans un nouveau lieu ou si vous avez déménagé pour suivre des cours en tant qu'étudiant(e) à temps plein inscrit à un programme d'études post-secondaires dans une université.

## Travail à domicile ou travail indépendant

Les employées et les employés tenus de travailler à domicile peuvent avoir le droit de [déduire les frais de travail à domicile](#). Cette obligation ne doit pas nécessairement faire partie de leur contrat de travail et peut faire l'objet d'un accord écrit ou verbal.

M. Lemay fait remarquer que cette année, le mode de calcul des dépenses liées au travail à domicile a été modifié en raison de l'absence de taux fixe.

Les employé(e)s peuvent [utiliser ce calculateur](#) pour connaître leurs dépenses admissibles.

## Frais de garde d'enfants

Vous pouvez déduire les dépenses liées aux garderies et aux camps d'été, ainsi qu'aux prestataires de services de garde d'enfants. Il existe des conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de ces avantages, que vous pouvez découvrir [ici](#).

## **Allocation canadienne pour enfants**

L'Allocation canadienne pour enfants est un paiement mensuel non imposable versé aux familles admissibles pour les aider à élever leurs enfants de moins de 18 ans. L'Allocation canadienne pour enfants peut comprendre la prestation pour enfants handicapés et tous les programmes provinciaux et territoriaux connexes.

Pour continuer à recevoir l'allocation, vous devez produire votre déclaration de revenus à temps chaque année, même si vous êtes exonéré de l'impôt sur le revenu ou si vous n'avez pas de revenus.

Le paiement de l'ACE n'est pas imposable. Cela signifie que vous ne recevrez pas de feuillet et que vous n'aurez pas à l'indiquer dans votre déclaration de revenus.

## **Montant pour l'achat d'une habitation**

Le montant pour l'achat d'une habitation est un crédit d'impôt non remboursable de 10 000 \$ offert aux acheteurs d'une première maison ou aux acheteurs handicapés. Une habitation admissible au crédit comprend :

- Les maisons unifamiliales
- Les maisons jumelées
- Les maisons en rangée

- Les maisons mobiles
- Les logements en copropriété
- Appartements dans des duplex, triplex, quadruplex ou immeubles d'appartements.

Vous pouvez demander jusqu'à 5 000 \$ pour l'achat d'une habitation admissible en 2021 ou avant si vous remplissez les conditions énumérées [ici](#).

« Vous pourriez avoir acheté la maison il y a un an, en janvier 2023, par exemple. Vous êtes donc toujours admissible. Il est important de ne pas l'oublier », souligne M. Lemay.

### **Crédit d'impôt pour frais de scolarité**

Les étudiants et les étudiantes peuvent bénéficier du [crédit d'impôt pour frais de scolarité](#). Si vous avez 16 ans ou plus et que vous étudiez dans un établissement d'enseignement supérieur (et non dans une école secondaire), vous avez droit à ce crédit.

Pour en bénéficier, les frais de scolarité que vous avez payés pour fréquenter chaque établissement d'enseignement doivent être supérieurs à 100 \$.

Le reçu d'impôt officiel ou le formulaire de votre établissement d'enseignement indique le montant des frais de scolarité admissibles que vous avez payés pour cette année civile.

Le montant du crédit est calculé en multipliant les frais de scolarité payés par 15 % (le taux de la tranche d'imposition fédérale la plus basse).

## **Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles**

Le [crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles](#) est un nouveau crédit d'impôt remboursable qui peut être réclamé dans votre déclaration de revenus et de prestations de 2023.

Si vous êtes admissible, vous pouvez réclamer le crédit pour des dépenses de rénovation particulières visant à créer une unité secondaire autonome. Le logement doit être destiné à une personne âgée ou à un adulte qui a droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées et qui vit avec un parent admissible.

Le crédit d'impôt correspond à 15 % de vos coûts, jusqu'à concurrence de 7 500 \$, pour chaque demande admissible.

## **Dons de bienfaisance**

Tous les dons à des [organismes de bienfaisance admissibles](#) peuvent être déduits de vos impôts si vous disposez d'un reçu de don (qui peut être demandé à chaque fois que vous faites un don).

Ce don n'est pas remboursable, ce qui signifie qu'il ne contribuera pas à un remboursement d'impôt plus élevé. Cependant, c'est un excellent moyen de réduire les impôts dont vous êtes redevable. Vous pouvez également déduire les dons effectués jusqu'à cinq ans auparavant.



## Réclamer des frais médicaux

Ne jetez pas vos reçus et vos ordonnances pour les examens dentaires, les stylos à insuline ou si vous avez dû acheter des produits sans gluten en raison de la maladie coéliquaue! Vous pouvez déduire ces [frais médicaux](#) en tant que crédits d'impôt non remboursables.

## Allocation canadienne pour les travailleurs

L'ACT offre une aide financière aux travailleurs à faible revenu et à leur famille. Vous pouvez demander cette allocation en produisant votre déclaration de revenus annuelle. Les contribuables célibataires peuvent recevoir un [montant maximum](#) de 1 428 \$ et les familles un montant maximum de 2 461 \$. Le montant peut être réduit en fonction du seuil de revenu.

## Avantages provinciaux et territoriaux populaires

En plus de ces avantages fédéraux, chaque province et territoire dispose de son propre ensemble de crédits d'impôt provinciaux, qui peuvent réduire davantage votre charge fiscale ou contribuer à un remboursement d'impôt plus important. Vous pouvez en savoir plus sur ces crédits sur le [site de l'ARC](#).

## Informations fiscales importantes à connaître cette année

Avant de produire votre déclaration de revenus, voici quelques informations importantes à garder à l'esprit.

Vous pouvez produire votre déclaration de revenus en ligne au plus tôt le 19 février via le système en ligne de l'Agence du revenu du Canada appelé [IMPÔTNET](#).



Si vous avez produit votre déclaration sur papier l'année dernière, l'ARC devrait vous envoyer par la poste la trousse d'impôt sur le revenu 2023 au plus tard le 19 février 2024.

Le montant de l'impôt sur votre revenu est calculé en fonction des tranches d'imposition fédérales. N'oubliez pas que vous produisez vos déclarations de revenus pour l'année précédente. Vous devrez donc vous référer aux taux d'imposition fédéraux pour 2023.

#### Taux d'imposition fédéral pour 2023

Taux d'imposition	Revenu imposable
15 %	sur la partie de votre revenu imposable qui est de 53 359 \$ ou moins, <b>plus</b>
20,5 %	sur la partie de votre revenu imposable dépassant 53 359 \$ jusqu'à 106 717 \$, <b>plus</b>
26 %	sur la partie de votre revenu imposable dépassant 106 717 \$ jusqu'à 165 430 \$, <b>plus</b>
29 %	sur la partie de votre revenu imposable dépassant 165 430 \$ jusqu'à 235 675 \$, <b>plus</b>
33 %	sur la partie de votre revenu imposable dépassant 235 675 \$

Notez que jeudi le 29 février est également le dernier jour pour les employeurs canadiens et l'ARC pour émettre les T4, T4A et T5 des employé(e)s. Vous devriez recevoir ces formulaires dans les jours qui suivent cette date limite.

Pour les travailleurs indépendants, la date limite de production des déclarations des revenus est fixée au 15 juin 2024.

*Avec les fichiers d'Isabelle Docto et du collaborateur Chris Liew.*